

## Des souvenirs

### Des souvenirs

Les rues 1914-1918

### Le temps du souvenir

La paix symbolisée par le traité de Versailles marque le retour des soldats. La victoire du Bloc national aux élections législatives de novembre 1919 confirme la persistance de l'union sacrée et de la fraternité des tranchées. Cette dernière se traduit aussi par la volonté des survivants de se souvenir et d'exalter le sacrifice de leurs amis tombés au champ d'honneur. Les cérémonies commémoratives et les monuments aux morts répondent à cette attente.



Le premier hommage national a lieu

le 11 novembre 1920 à l'Arc de triomphe où les restes d'un soldat français inconnu sont placés. A Lorient, ce même jour, une messe est célébrée à la mémoire des morts de la Grande Guerre et un rassemblement organisé autour de la statue de la République, nettoyée et fleurie pour la circonstance.

La journée de commémoration de la victoire et de la paix est instituée par la loi du 24 octobre 1922 et le 11 novembre est choisi comme jour anniversaire de l'armistice. Elle s'accompagne de l'inauguration par le président de la République, Alexandre Millerand, d'un monument de l'armistice à Rethondes. A Lorient se tient le congrès départemental des Anciens Combattants à la salle des fêtes, en présence d'autorités civiles et militaires dont le sous-secrétaire d'état à la Marine Marchande, Alphonse Rio, ancien député du Morbihan. Il est suivi d'un banquet dans la salle Larnicol où les femmes sont admises pour la première fois.

Mais ce sont surtout les monuments aux morts qui illustrent l'hommage de la Nation car, en perpétuant les noms, ils témoignent concrètement du sacrifice des soldats. Les projets sont soumis au contrôle de l'Etat qui finance, jusqu'à 20% , les constructions à dater du 10 octobre 1919.

A Keryado, le monument est inauguré le 31 juillet 1921, en présence d'Alphonse Rio. Les délégations de l'UNC de Keryado, de Quéven et de Lorient sont présentes.

A Lorient, la question du monument mobilise fortement et divise les élus et les associations. Tout avait bien commencé en 1923 avec l'installation d'un Comité du monument aux morts, chargé par le maire Édouard Labes de recueillir des fonds. Mais avec l'élection en 1925 d'Emmanuel Svob qui veut réduire le coût de la construction et imposer le projet de l'architecte lorientais Léon Héry, commence un conflit très tendu avec l'Union nationale des combattants. Les combattants rejettent les personnages de l'ouvrier et du pêcheur de la décoration du soubassement du monument. Ils souhaitent un soldat et un marin car « ce sont les poilus qui ont gagné la guerre ». Plusieurs manifestations sont organisées opposant les communistes et les socialistes à l'UNC composé majoritairement de radicaux. Le maire démissionne. Le nouveau, Jules Legrand, élu le 19 mai 1929, reprend le dialogue et modifie les statues. Le monument est inauguré le 11 novembre 1932, cours de Chazelles, au milieu d'une foule impressionnante d'élus, de personnalités, d'associations patriotiques, de détachements de régiments et d'habitants. Tous les discours sont des hommages vibrants aux combattants. Deux ans plus tard, le 1<sup>er</sup> novembre 1934, le préfet dépose, dans le tabernacle du monument, le registre comprenant le nom des 1408 victimes recensées. La gravure des noms sur le monument n'avait en effet pas été retenue compte tenu du nombre. Ce Livre d'or est enlevé pendant la Seconde Guerre mondiale et placé aux Archives. D'autres noms ont été recensés depuis.

Un monument pour les morts bretons est aussi élevé à Sainte-Anne d'Auray. La pose et la bénédiction de la première pierre a lieu le 1<sup>er</sup> octobre 1922. Il est financé par souscription. Dix ans plus tard, le 24 juillet 1932, l'inauguration rassemble une foule considérable estimée à 125 000 personnes. À Lorient, des trains spéciaux sont rajoutés pour s'y rendre. Les drapeaux du 62<sup>e</sup> régiment d'infanterie et des Fusiliers-Marins de Lorient participent. Les inscriptions de 8 000 noms de Bretons morts pour la France sont gravées sur le mur d'enceinte du monument du Souvenir, à partir du 12 février 1934.

Des initiatives commémoratives se développent aussi par les églises, les entreprises, les administrations, les écoles le plus souvent par l'affichage ou la peinture de listes de victimes ou la pose de plaques dans leurs établissements.